



# Crésus Salaires

## **34 - Analyse de l'égalité salariale avec Crésus et Logib**

34.1 - Les données transmises à Logib

34.2 - Modification des fanions

## 34 - Analyse de l'égalité salariale avec Crésus et Logib

---

En vertu de la loi sur l'égalité, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les entreprises suisses employant au moins cent collaborateurs et collaboratrices sont tenues d'effectuer une analyse de l'égalité salariale, de la faire contrôler par un organe indépendant et d'informer leurs collaborateurs et collaboratrices du résultat de l'analyse. L'objectif est de faire respecter le droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

La Confédération a développé un outil appelé Logib, disponible en ligne, permettant d'effectuer une analyse de l'égalité salariale et de montrer des indicateurs intéressants liés au sexe.

Le site de la Confédération présente l'outil [Logib](#) dans le détail.

Une partie importante des données requises par Logib sont des données salariales. Crésus Salaires a donc été complété pour vous permettre d'y saisir des informations statistiques et d'exporter des données dans un format directement importable par l'outil Logib. La qualité de cette exportation dépend de la qualité des données saisies dans Crésus.

Le document « [Descriptif méthodologique Logib Modules 1 et 2](#) » disponible sur le site de la Confédération présente dans le détail la procédure d'analyse et les champs requis. Epsitec développe des logiciels mais n'est pas experte en analyse de l'égalité salariale. Si vous avez des questions sur la procédure d'analyse, nous vous invitons à prendre contact avec la Logib Helpline de la Confédération :

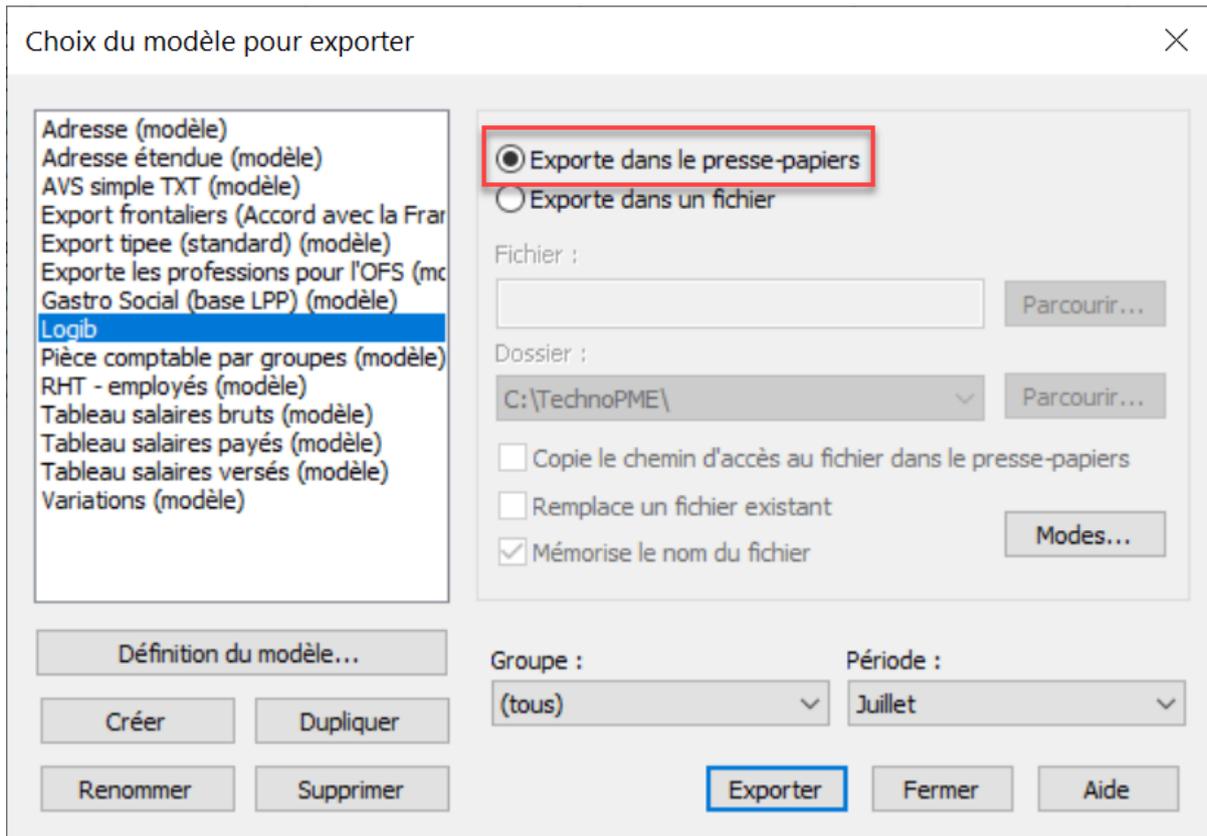
Logib Helpline

Tél. 0800 55 99 00

[logib@ebg.admin.ch](mailto:logib@ebg.admin.ch)

Dit de façon simplifiée, Logib établit ses analyses à partir de données prélevées dans un fichier Excel. Crésus Salaires prépare les données nécessaires, assure l'exportation et vous permet de coller les données dans le tableau Excel.

Vous partez du menu Employés > Exporter :



Vous exportez ainsi les données depuis Crésus Salaires pour les coller dans le tableau fourni par l'outil Logib.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y
Numéro courant (numéro de l'AVS)	Age (date et année de naissance, âge)	Sexe	Années de service (date et année d'entrée en fonction, nombre d'années de service)	Formation	Fonction (profession exercée)	Niveau de compétence au sein de l'entreprise / niveau de qualifications requises	Position professionnelle	Salarié-e-s rémunéré-e-s au mois, taux d'activité en %	Salarié-e-s rémunéré-e-s à l'heure, nombre d'heures payées pour le mois de référence	Salaires de base	Indemnités (Travail en équipes, le dimanche, de nuit et autres primes de pénibilité, 1/12 de la somme annuelle)	12* salaire mensuel (généraliste et 1/12 du salaire de base)	Paie mensuelle (1/12 de la somme annuelle)	Durée hebdomadaire normale de travail (en cas de plein temps ou de taux d'occupation de 100%)	Durée annuelle de travail prévue pour l'année de référence (en cas de plein temps ou de taux d'occupation de 100%)	Population (statistique)	Remarques	Complément 1	Complément 2	Complément 3	Complément 4	Complément 5		
1																								
2																								
3																								
4																								
5																								
6																								
7																								

**Attention :** assurez-vous que la colonne **A** du tableau Excel soit visible au moment où vous collez les données en provenance de Crésus Salaires, sans quoi l'exploitation des valeurs serait impossible par la suite.

Lors de l'analyse des données, sélectionnez les formats pour l'age et les années de service comme suit :



## Informations complémentaires

Liste des fonctions

Données générales

**Quel mois de référence et quelle année de référence avez-vous choisis?**

Mois \* Année \*

05 2023

**A combien d'heures s'élève votre durée hebdomadaire normale de travail?**

Heures par semaine (base d'activité 100%) \*

42

**Quel format de données avez-vous choisi?**

Sexe

 2 pour les femmes, 1 pour les hommes  1 pour les femmes, 2 pour les hommes  Code spécifique

Âge

 Âge en années  Année de naissance (AAAA)  Date de naissance (JJ.MM.AAAA)

Années de service

 Nombre d'années de service  Année d'entrée en fonction (AAAA)  Date d'entrée en fonction (JJ.MM.AAAA)

Feedback

[Retour](#) [Continuer](#)

## 34.1 - Les données transmises à Logib

Les données transmises sont anonymes et présentent la situation générale de l'entreprise.

Par défaut, Crésus Salaires transmet les données de base mais n'intègre pas tous les cas particuliers. Face à un cas particulier, vous devez modifier les données manuellement dans le fichier Excel ou directement dans **Logib**.

Les données suivantes sont exportées par Crésus Salaires :

Rubrique Logib	Rubrique Crésus Salaires
Numéro courant	Numéro d'employé
Âge	Année de naissance
Sexe	Sexe Note : Crésus Salaires transforme Féminin / Masculin en 2 ou 1 conformément aux spécifications de Logib.
Années de service	Date d'entrée
Formation	Formation du salarié Note 1: Crésus Salaires transforme la formation choisie en nombre conformément aux spécifications de Logib. Cette note est valable pour toutes les autres listes déroulantes.
Fonction	Profession exercée
Niveau de compétence au sein de l'entreprise / niveau de qualifications requises	Niveau de compétence (type d'activités) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâches très complexes de résolution de problèmes/ de décisions</li> <li>• Tâches techniques ou pratiques complexes</li> <li>• Tâches nécessitant des connaissances professionnelles spécialisées</li> <li>• Tâches simples ou de routine/répétitives</li> </ul>

Position professionnelle

Position professionnelle

- Cadre supérieur
- Cadre moyen
- Cadre inférieur
- Responsable de l'exécution des travaux
- Sans fonction de cadre

Salariés et salariées rémunérés au mois

Taux d'occupation (%)

Salariés et salariées rémunérés à l'heure

Heures travaillées

Salaire de base

Le salaire de base est le salaire de base versé dans le mois de référence, qu'il soit versé au mois ou à l'heure.

Note 1: il correspond à la somme de rubriques assignées au fanion Salaire de base.

Note 2: si une personne n'a pas perçu un salaire entier en raison d'un congé non payé, d'une entrée en fonction ou d'un départ au cours du mois de référence, le salaire de base ainsi que tous les autres éléments du salaire doivent être inchangés pour le mois entier de manière à correspondre au taux d'activité saisi. Cette correction doit être apportée manuellement directement dans le tableau Exécution.

Indemnités

Les indemnités sont les éléments suivants : montant brut des indemnités légales pour le travail du dimanche ou de nuit, éventuelles majorations pour le travail supplémentaire ou les heures supplémentaires, autres primes de pénibilité. Les indemnités doivent porter sur le travail saisi pour le mois de référence.

Note: comme pour le salaire de base, les indemnités sont la somme des éléments de salaires associés au fanion Indemnités dans la définition des rubriques.

13<sup>ème</sup> salaire mensuel

Le 13<sup>ème</sup> (ou 14<sup>ème</sup>, ou x<sup>ème</sup>) salaire est la part du montant brut correspondant pour les salariés au mois, au taux d'activité, et pour les employés et employés rémunérés à l'heure, au nombre d'heures rémunérées pour le mois de référence.

Note: comme ci-dessus.

**Paielements spéciaux** Sont considérés comme des paiements spéciaux l'ensemble des paiements irrégulièrement (à un rythme semestriel, annuel, sporadique).  
 Note: comme ci-dessus.

**Durée hebdomadaire normale de travail** Taux d'occupation

**Durée annuelle de travail prévue pour l'année de référence** Note: cette valeur n'est plus exportée, elle est calculée par Logib dans l'outil d'analyse.

**Population**

- Contrat de travail régulier
- Apprentissage
- Stage
- Expatriés (lieu de travail fixe à l'étranger)
- Autre

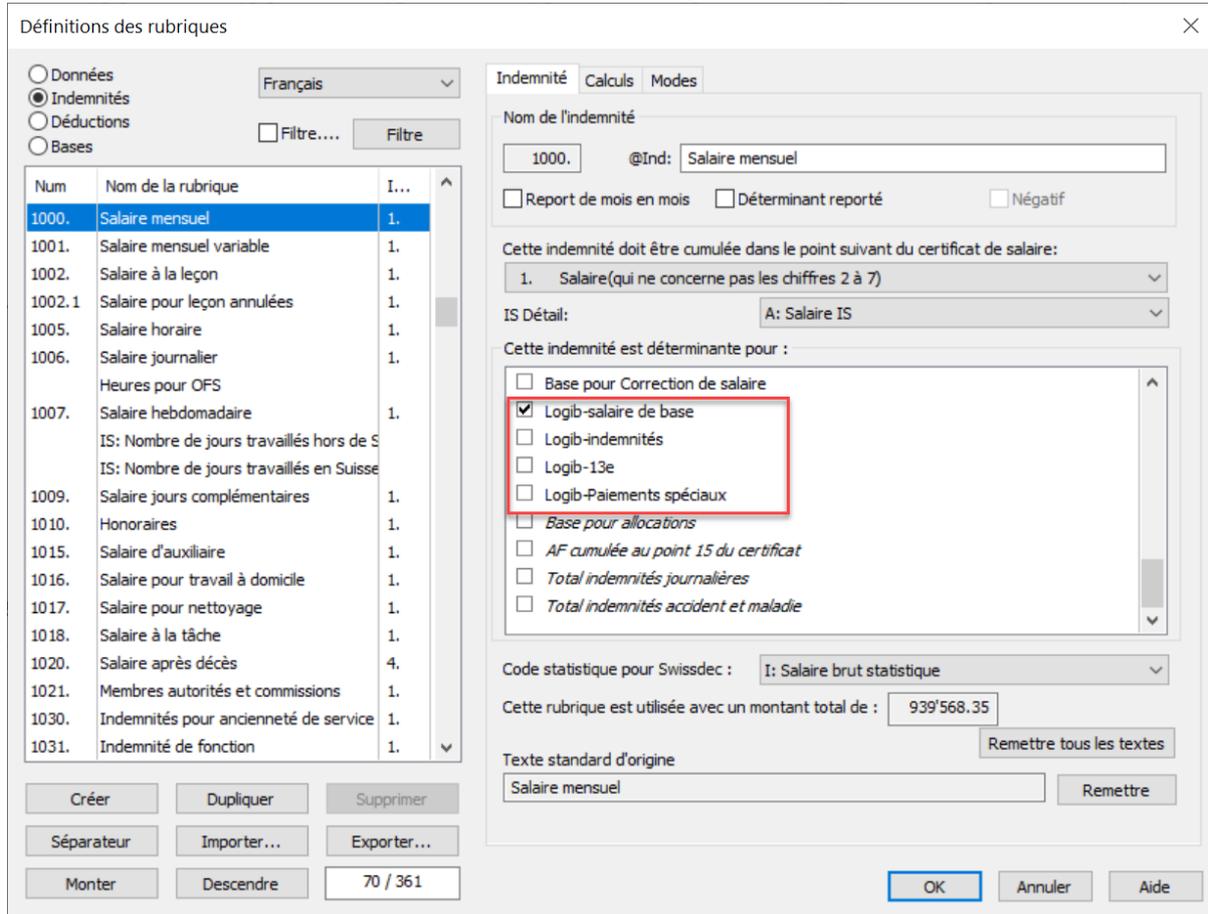
**Remarques** Logib : remarques

**Complément 1** Logib : complément 1

**Complément 2** Logib : complément 2

## 34.2 - Modification des fanions

Dans Crésus Salaires, vous pouvez associer chaque rubrique salariale à un fanion « logib ». Vous pouvez ensuite modifier cette association ([§19.7 Définition des rubriques](#)).



**Définitions des rubriques**

Données Indemnités Déductions Bases

Langue: Français

Num	Nom de la rubrique	I...
1000.	Salaires mensuel	1.
1001.	Salaires mensuel variable	1.
1002.	Salaires à la leçon	1.
1002.1	Salaires pour leçon annulées	1.
1005.	Salaires horaire	1.
1006.	Salaires journalier	1.
	Heures pour OFS	
1007.	Salaires hebdomadaire	1.
	IS: Nombre de jours travaillés hors de S	
	IS: Nombre de jours travaillés en Suisse	
1009.	Salaires jours complémentaires	1.
1010.	Honoraires	1.
1015.	Salaires d'auxiliaire	1.
1016.	Salaires pour travail à domicile	1.
1017.	Salaires pour nettoyage	1.
1018.	Salaires à la tâche	1.
1020.	Salaires après décès	4.
1021.	Membres autorisés et commissions	1.
1030.	Indemnités pour ancienneté de service	1.
1031.	Indemnité de fonction	1.

Indemnité Calculs Modes

Nom de l'indemnité: 1000. @Ind: Salaires mensuel

Report de mois en mois  Déterminant reporté  Négatif

Cette indemnité doit être cumulée dans le point suivant du certificat de salaire: 1. Salaires (qui ne concerne pas les chiffres 2 à 7)

IS Détail: A: Salaires IS

Cette indemnité est déterminante pour :

- Base pour Correction de salaire
- Logib-salaire de base
- Logib-indemnités
- Logib-13e
- Logib-Paiements spéciaux
- Base pour allocations
- AF cumulée au point 15 du certificat
- Total indemnités journalières
- Total indemnités accident et maladie

Code statistique pour Swissdec: I: Salaires brut statistique

Cette rubrique est utilisée avec un montant total de: 939'568.35

Remettre tous les textes

Texte standard d'origine: Salaires mensuel

Remettre

Créer Dupliquer Supprimer Séparateur Importer... Exporter... Monter Descendre 70 / 361 OK Annuler Aide

Le [document Instructions Logib Module 2](#) et ses annexes vous présentent dans le détail les choix d'assignation des rubriques. Vous pouvez aussi associer certaines rubriques à deux fanions différents : par exemple, selon la régularité des versements, l'hébergement gratuit peut être considéré comme un Salaires de base (1) ou comme des Paiements spéciaux (4).

Par défaut, Crésus Salaires reprend le premier choix. Dans l'exemple de l'hébergement gratuit, Crésus Salaires reprend par défaut le Salaires de base (1).

Le changement d'association rubriques – fanions s'effectue de façon globale, pour tous les employés, dans l'onglet de définition des rubriques.

Si vous avez besoin de traiter une rubrique d'une façon différente (par exemple traiter l'hébergement gratuit à la fois comme un Salaire de base et comme des Paiements spéciaux), vous devez la dupliquer (l'hébergement gratuit – Salaire / l'hébergement gratuit – Spécial par exemple) et affecter ces nouvelles rubriques au fanion approprié. Ensuite, vous devrez encore saisir les valeurs adéquates de façon séparée.